

22. L'essence même du processus de limitation des armements et de désarmement est une démarche progressive fondée sur l'instauration de la confiance et le renforcement de la sécurité. Les nations ne désarmeront pas si leur sécurité est menacée, de même qu'elles ne répondront pas aux calendriers et aux processus de désarmement en l'absence de mesures de confiance et de vérification. Si les participants tiennent pleinement compte de ces réalités, les chances de succès de cette session extraordinaire en seront renforcées.

-----